

Chaque jour, de nombreux jeunes utilisent les transports collectifs pour se déplacer vers leurs établissements scolaires. Leur sécurité repose sur l'attention et la responsabilité de chacun et nous avons tous un rôle à jouer. De récents accidents parfois dramatiques nous rappellent que la communication relative à la sécurité autour des transports collectifs doit sans cesse être rappelée.

Visibilité et sécurité aux arrêts de bus

» Aux arrêts, la **visibilité** est un élément essentiel pour prévenir les accidents.

Voici quelques recommandations simples :

- **Porter des vêtements clairs** ou avec des éléments réfléchissants...pour être bien vu surtout en période hivernale lorsque la visibilité est réduite
- **Arriver quelques minutes en avance** pour éviter toute précipitation
- **Se tenir à distance de la chaussée** en attendant le service
- **Ne pas jouer, ne pas courir** à proximité de la route
- **Éviter ce qui peut nuire à l'attention de l'environnement extérieur** : téléphone portable, casque pour écouter de la musique
- Lorsque le véhicule approche, **respecter un écart de sécurité** (attention aux roues, au rétroviseur ...)

LES BONNS RÉFLEXES ESSENTIELS :

- > Visibilité renforcée, surtout par mauvais temps ou en hiver
- > Prudence lors des traversées de route
- > Vigilance accrue aux arrêts
- > Comportement calme et respectueux dans le véhicule



Traversée et accès aux véhicules

» La **montée et la descente dans le véhicule** sont des moments clés pour la sécurité des élèves.

Pour réduire les risques, quelques règles essentielles doivent être rappelées :

- Attendre que le véhicule soit complètement arrêté avant de monter ou de descendre
- Traverser uniquement lorsque le véhicule est reparti et attendre que la visibilité soit dégagée
- Marcher sur le bas-côté ou le trottoir s'il existe
En l'absence de trottoir, circuler sur le bas-côté gauche de la chaussée, face aux véhicules, afin de mieux les voir arriver.
- Ne jamais courir ni traverser devant ou derrière le véhicule à l'arrêt



> Un véhicule de transport collectif masque la visibilité des piétons, celle des automobilistes et des deux roues qui pourraient croiser ou doubler le véhicule. Même à faible vitesse, un véhicule n'a pas la possibilité de s'arrêter immédiatement. Afin de voir et d'être vu de tous, il est donc essentiel d'attendre que le véhicule s'éloigne et de bien regarder avant de traverser.

Comportement à l'intérieur du véhicule

» La sécurité des élèves passe aussi par leur comportement à l'intérieur du véhicule.

S'il s'agit d'un **CAR**

(places assises équipées de ceinture de sécurité) :

- **Rester assis** pendant toute la durée du trajet
- **Attacher sa ceinture** - en cas de non-respect de cette règle, les responsables légaux peuvent recevoir **une amende de 135 €** lorsque le bus en est équipé
- **Ne pas crier**, ne pas se lever ou se déplacer dans l'allée centrale
- **Respecter le conducteur** et les autres passagers
- Garder ses affaires rangées pour éviter les chutes

S'il s'agit d'un **BUS** :

- A la montée **se déplacer vers le fond du bus**
- S'asseoir ou se tenir aux barres de maintien pendant le trajet
- **Ne pas crier**, ne pas chahuter
- **Respecter le conducteur** et les autres passagers
- Tenir ses affaires pour éviter les chutes



> Les détériorations commises dans les véhicules engagent la responsabilité pénale et financière des responsables légaux. En cas d'indiscipline, des sanctions entraînant l'exclusion temporaire ou définitive des transports peuvent être prises.

Un trajet calme permet au conducteur de rester pleinement concentré sur la route et garantit la sécurité de tous.

Il est essentiel que ces règles puissent être rappelées au sein des foyers, des établissements scolaires ... car la sécurité est l'affaire de tous.

NON au harcèlement !



Élèves, parents professionnels :
vous êtes victime ou témoin de harcèlement ?

Appelez le
3020
(numéro gratuit)
face au **harcèlement**

Appelez le
3018
(numéro gratuit)
face au **cyberharcèlement**

<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement>